



Secteur de Rouen

DECLARATION LIMINAIRE

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION FORMATION SPECIALISEE COUR D'APPEL DE ROUEN

14 NOVEMBRE 2023

Madame la Première Présidente, Madame la Procureure Générale,

Nous continuons d'œuvrer pour la défense de nos professions, l'amélioration de nos conditions de travail ainsi que pour un service public de justice de qualité.

Comment ne pas commencer par la question de la sécurité des établissements étatiques et de ses représentants au vu de l'ensemble des événements qui se sont passés depuis ces derniers mois ? Certes, le 2 septembre 2005 reste une date qui a marqué à jamais les esprits au sein de notre cour. Certes, depuis les moyens de sécurisation des tribunaux se sont renforcés. Mais même l'amélioration du gardiennage ne pourra jamais rien contre des faits de violence non armée que ce soit tant à l'accueil du tribunal ou que durant les audiences.

Le système d'alerte silencieuse EMMA peut apparaître comme une solution. Mais depuis son déploiement en 2012, on sait que l'instabilité des adresses IP peut rendre inopérant ce système de sécurité. Or, du fait de l'évolution du télétravail ou des conséquences des épisodes de confinement, l'utilisation des ultraportables devient la normalité sans qu'aucune solution de substitution comme système de sécurité ne soit proposée.

Il ne sera jamais acceptable qu'un fonctionnaire ou un magistrat soit obligé de quitter son bureau pour aller chercher l'aide des agents de sécurité. Aussi, une solution doit être trouvée.

Par ailleurs, les agents des greffes et les magistrats sont à bout de force. Tout à chacun sait que notre institution ne tient encore que par l'abnégation et l'investissement sans borne alors que la charge de travail n'est déjà plus absorbable depuis longtemps.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chacun des fonctionnaires ou des magistrats ne cesse de croître. Selon la plainte présentée par les magistrats devant l'Union Européenne en 2022, il faudrait recruter 1350 magistrats, juste pour couvrir les heures supplémentaires accomplies par chacun d'eux. Côté fonctionnaires, le paiement des heures supplémentaires ou l'écrtage mensuel du crédit/débit masquent une même réalité.

Augmentation du nombre d'heures supplémentaires mais aussi de celui des audiences pénales se terminant à pas d'heure qui génèrent « un état de fatigue physique et mental important, nuisant à la productivité le lendemain de ces audiences, du stress, à raison du retard accumulé, et de la fatigue, à raison de la tension nerveuse et du manque de sommeil » pour reprendre les mots d'une des fiches d'un des registres d'hygiène et sécurité du ressort.

Fatigue qui ne peut qu'être amplifiée quand il faut travailler au milieu du bruit des travaux immobiliers ou des émanations des pots d'échappement des véhicules qui se garent en toute illégalité au pied du tribunal.

Les agents des greffes et les magistrats ne sont plus dans la phase « fatigue » ; ils ont rejoint celle de l'épuisement avec toutes les conséquences qui peuvent en découler pour la santé de chacun.

L'UNSa SJ et l'USM revendiquent un changement de cap pour que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail deviennent des préoccupations réelles. Encore faut-il que notre administration le veuille.

Les représentants UNSa Sj/USM du secteur de Rouen